



Plan de mise en œuvre de la stratégie de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme

Pilier 1: La prévention

NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
Rejet total du terrorisme					
1	Chaque État membre doit rejeter sans ambiguïté et sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations indépendamment du lieu où il peut se produire ou de l'individu ou du groupe d'individu ayant commis l'acte de terrorisme, considéré comme une infraction pénale grave	États membres Commission de la CEDEAO pour surveiller les actions	Condamnation du terrorisme par l'ensemble des 15 États membres	Immédiat	UA, CCT, CTITF
2	Mettre en œuvre une politique de tolérance zéro contre le terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Pas de sanctuaire	Immédiat	UA, ONU, UE, OSC et médias
Éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme					
1	Intensifier les efforts pour mettre en œuvre tous les instruments de la CEDEAO relatifs au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest	États membres Commission de la CEDEAO et de toutes les institutions pertinentes, y compris le Groupe des sages	Une communauté sécurisée vivant en paix	Continu	ONU, UA, UE, OSC et médias, partenaires du développement
2	Intensifier les efforts pour résoudre les conflits armés et autres sources d'instabilité au travers de la promotion de la réconciliation nationale, du dialogue interreligieux, de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits	Commission de la CEDEAO, Groupe des sages et ECOWARN	Une communauté exempte de conflits	En cours	ONU, UA, UE, OSC et médias, partenaires du développement



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
3	Adopter et, le cas échéant, réviser et renforcer les politiques visant à assurer la transparence, l'égalité, l'intégration et la représentation de tous les segments de la société y compris les groupes ethniques, religieux, de genre et d'âge, au sein de toutes les plateformes politiques et économiques du gouvernement	États membres	Une communauté fondée sur la justice, l'équité et la transparence	Continu	ONU, UA, NEPAD MAEP, Union européenne, partenaires du développement, OSC et médias
4	Mettre en œuvre une politique de tolérance zéro contre le racisme et toutes autres formes de discriminations fondées sur l'origine ethnique, le sexe ou la religion	États membres, Commission de la CEDEAO	Une communauté fondée sur l'égalité entre toutes les personnes, races, cultures et religions	Continu	ONU, OSC et médias

Renforcer la coopération en matière de renseignements opérationnels et d'alerte précoce

1	Développer et renforcer les capacités proactives et opérationnelles pour anticiper, détecter et perturber les activités terroristes	États membres Commission de la CEDEAO	Actions préventives plus efficaces	Continu	CAERT, INTERPOL, CISSA, SARPCCO, OCCPAE, ISS, CGCTC, OSC, médias
2	Élargir le mandat du réseau d'alerte rapide et de réponse de la CEDEAO (ECOWARN) pour inclure des indicateurs de terrorisme	États membres ECOWARN	L'ECOWARN agit efficacement afin de fournir des alertes précoces sur le terrorisme	Immédiat	CAERT, UE, DECT
3	Améliorer la coordination opérationnelle avec les services de renseignement (y compris le Comité de Coordination des Services de sécurité (CCSS), les services de police et l'armée) tant au niveau national que régional. Le Comité des chefs de police de l'Afrique de l'Ouest (CCPAO) doit servir d'organisme central de coordination de l'information, des activités de police et des organismes chargés de faire appliquer la loi dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, particulièrement ceux qui participent à la collecte de renseignements, aux enquêtes et aux réactions rapides suite à des actes criminels	CCSS, CCPAO	Renseignements pertinents et obtenus en temps opportun sur les activités des groupes terroristes, leurs réseaux, leurs mouvements, leurs membres et leurs dirigeants	Immédiat	CISSA
4	Régulariser le partage d'informations entre les États membres, aux niveaux régional et international	Commission de la CEDEAO CCPAO	Coordination et partage d'informations en temps opportun	Continu	CISSA
5	Développer une base de données ouest-africaine sur les activités terroristes comprenant les groupes terroristes, leurs réseaux, leurs dirigeants, leur siège social, leurs mouvements, leurs camps d'entraînement, leurs moyens et sources de financement, leurs moyens d'acquisition d'armes et d'explosifs, ainsi que leurs activités de recrutement, de communication et leurs méthodes de propagande	Commission de la CEDEAO	Une base de données opérationnelle et fonctionnelle sur le terrorisme et tous ses aspects	Dans les six mois	DECT, CAERT, ONUDC



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
6	Se coordonner avec INTERPOL, le CISSA de l'UA et d'autres mécanismes régionaux et internationaux en vue de recevoir, de partager de diffuser des informations pertinentes	CCPAO CCSS États membres	Coordination régionale et internationale efficace	Continu	CISSA, INTERPOL
7	Coordonner et partager des informations avec d'autres mécanismes régionaux tels que la SADC et l'IGAD	CCPAO États membres	Coopération interrégionale régulière et efficace	Continu	EUROPOL, OCCPAE, SARPCCO, CCPAC

Empêcher les terroristes d'accéder à l'espace, aux moyens et aux capacités techniques nécessaires à leurs opérations

1	Réprimer le financement du terrorisme en gelant tous les fonds et biens des terroristes, et appliquer des règlements stricts sur les institutions financières et non financières, y compris les transferts d'argent, pour s'assurer que ces transactions et fonds ne supportent pas le terrorisme, directement ou indirectement	États membres Commission de la CEDEAO GIABA	Réduction des activités terroristes en raison de l'absence de fonds et des ressources	Urgent	GAFI, FMI, Banque mondiale, BAD
2	Ratifier et/ou adhérer et mettre pleinement en œuvre la Convention des Nations unies pour la suppression du financement du terrorisme et toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies pertinentes, notamment les résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001). À cette fin, promulguer une législation appropriée criminalisant le financement du terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les 15 États membres sont liés par des régimes mondiaux en matière de répression et de financement du terrorisme. Tous ont mis en place des législations nationales appropriées	Urgent	DECT, GAFI, ONUDC
3	Renforcer les moyens de surveillance financière pour détecter les transactions suspectes pouvant servir au financement de terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Renseignements efficaces sur le financement des activités terroristes	Urgent	GAFI
4	Appliquer scrupuleusement tous les instruments pertinents et décisions adoptées par les organes directeurs de la CEDEAO, y compris les instruments juridiques de l'UA, de l'ONU et internationaux sur la prévention de et la lutte contre la fabrication illicite, l'acquisition, la possession, la prolifération, la circulation, le transfert, l'accumulation ou le stockage et l'utilisation d'armes légères et de petit calibre et d'armes de destruction massive, y compris les armes biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques	États membres Commission de la CEDEAO Programme d'Action sur les armes légères de la CEDEAO	Priver les terroristes des moyens et de l'accès aux armes et aux explosifs	Au cours de la 1ère année de la mise en œuvre	ONUDC, CCT, AIEA, OIAC, OTICE, Groupe BWC, UNPOA, Comité 1540, UA
5	Interdiction stricte et criminalisation en vertu du droit national, avec des peines sévères, des infractions liées à la possession et au commerce d'armes et de matières explosives afin d'empêcher les terroristes d'accéder à ces armes	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres sont dotés d'une législation pénale adaptée	Au cours de la 1ère année de la mise en œuvre	Programme d'action des Nations unies, AIEA, OIAC, OTICE, Groupe BWC, Comité 1540



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
6	Empêcher l'accès des terroristes aux matières explosives, y compris les explosifs commerciaux tels que le TNT et la dynamite, grâce à l'application de règles et de normes internationales rigoureuses, notamment au regard de l'inventaire et du marquage des explosifs ainsi que de la déclaration des utilisateurs finaux, afin d'empêcher le transfert illicite et le détournement de substances explosives	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres sont dotés d'une réglementation efficace et exécutoire	Au cours de la 1ère année de la mise en œuvre	Programme d'action des Nations unies, AIEA, OIAC, OTICE, Groupe BWC, Comité 1540
7	Adopter et appliquer des réglementations rigoureuses sur le contrôle du transfert et de la circulation des armes légères et de petit calibre. De telles mesures devraient inclure l'identification obligatoire et la déclaration à divers niveaux des utilisateurs finaux. Une importance particulière doit être donnée à la réglementation et à la surveillance de la production, du stockage, de la possession, de l'acquisition et de l'accès aux armes et aux explosifs, en particulier leur transfert vers les utilisateurs finaux non étatiques. Les États doivent faire respecter des mesures de contrôle rigoureuses telles que l'inventaire, la délivrance d'une licence aux négociants, la tenue de registres d'achats et de ventes et l'interdiction de tous les transferts de MANPADS	États membres Commission de la CEDEAO Programme de la CEDEAO sur les armes légères	Tous les États membres respectent les mêmes normes de contrôle	Continu	Comité de programme d'action, AIEA, OIAC, OTICE, Comité 1540, Groupe BWC
8	Coopérer avec les institutions régionales et internationales compétentes qui fournissent l'expertise et l'assistance technique sur ces questions, notamment le Programme de la CEDEAO sur les armes légères, l'AIEA, l'ONUSUD, l'UNPoA, la CTC, le CCT, le Comité créé en application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, l'OIAC, le Panel BWC, l'OTICE, les OSC et les médias	États membres Commission de la CEDEAO	Coopération régionale et internationale efficace	Continu	UA, UNPoA, AIEA, OIAC, OTICE, Comité 1540, Groupe BWC, OSC et médias
9	Assurer une sécurité maximale et se conformer aux normes de sécurité internationales pour les installations nucléaires, y compris le transfert des installations, technologies et matériaux sensibles (tels que l'uranium) qui peuvent être utilisés pour ou dans les armes nucléaires ou d'autres appareils explosifs ; et s'assurer que toute usine d'enrichissement ou technologie d'enrichissement soit conçues ou exploitées conformément aux normes internationalement approuvées	États membres Commission de la CEDEAO	Installations nucléaires sécurisées et sécuritaires	Continu	AIEA, Comité 1540, CAEN
10	Appliquer une interdiction stricte de la possession illégale, du transfert et du commerce de l'uranium et d'autres matériaux qui peuvent être détournés en vue de la production d'explosifs ou de leurs précurseurs	États membres Commission de la CEDEAO		Urgent	AIEA, Comité 1540, CAEN



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
11	Améliorer le contrôle frontalier, y compris la surveillance conjointe et les autres mesures communes de sécurité frontalière	États membres Commission de la CEDEAO		Urgent	UA, OACI, OIM, OMI, ONUDC
12	Développer les capacités en matière de cyber-sécurité, notamment les capacités de détection, de surveillance et d'interception des activités terroristes grâce à l'utilisation d'internet et d'autres formes de communication sans fil et électroniques	États membres Commission de la CEDEAO	Cyberespace efficace et sécurisé	Urgent	CAERT, DECT, UNICRI, ONUDC
13	Interdire et criminaliser l'utilisation du territoire aérien, terrestre ou maritime pour la planification, le recrutement, le financement et le soutien d'actes terroristes commis contre la population ou d'autres États	États membres Commission de la CEDEAO	Pas de refuge pour les terroristes	Urgent	UA, ONU, OIM, OMI, OACI, partenaires du développement, ONUDC, GAFI

Prévenir l'extrémisme et la radicalisation

1	Élaborer des mesures pour identifier et contrer les méthodes de propagande utilisées par les sectes extrémistes pour attirer et recruter des jeunes et autres groupes vulnérables	États membres Commission de la CEDEAO Organisations confessionnelles d'Afrique de l'Ouest	Priver les terroristes de tout soutien populaire	Urgent	CGCTC, organisations confessionnelles internationales, OSC et médias
2	Travailler avec les leaders religieux et communautaires, les universitaires et les groupes concernés de la société civile pour élaborer des programmes de dé-radicalisation et de réintégration et pour promouvoir les enseignements religieux traditionnels, le dialogue interreligieux et interethnique ainsi que la réconciliation. Ces programmes devraient chercher à éliminer les conditions propices à la radicalisation de la jeunesse, qui ne sont autre que le chômage, le manque de participation et de représentation dans les processus politiques et économiques, les injustices, le manque d'éducation, les défaillances sociales, la frustration et les privations	États membres Commission de la CEDEAO	Traiter de façon efficace les causes profondes du terrorisme	Continu	OSC et medias
3	Les institutions confessionnelles, notamment les églises et mosquées, doivent être encouragées à participer aux programmes gouvernementaux et à prendre des initiatives visant à empêcher le développement des idées radicales et identifier les éléments extrémistes qui semblent avoir une empathie pour le terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Coordination efficace avec toutes les parties prenantes	Continu	OSC et médias
4	Développer et, le cas échéant, améliorer les programmes de lutte contre le terrorisme dans les écoles et universités afin de sensibiliser sur la question et sur les mesures de lutte contre le terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Éducation efficace et soutenue des jeunes	Au cours de la 1ere année de la mise en œuvre	CGCTC, OSC, médias, institutions académiques et scientifiques



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
5	Développer et, le cas échéant, renforcer les lois nationales criminalisant le recrutement, la propagande, l'incitation, le soutien, la tentative ou le complot en vue de participer à des idéologies radicales violentes, y compris les crimes haineux et l'utilisation de la religion pour commettre des actes violents conduisant à la mort, à des blessures ou à des dommages matériels	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres doivent être dotés de législations antiterroristes complètes et robustes et l'État de droit doit être renforcé	Urgent	CAERT, DECT, terrorisme, CTITF, ONUDC, OSC et médias
6	Éliminer le racisme et les autres formes de discrimination	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres doivent faire respecter et appliquer leur constitution nationales et autres législations pertinentes en matière de lutte contre le racisme et les autres formes de discrimination	Urgent	OSC et médias
7	Lutter contre l'occupation, le colonialisme et les autres formes de domination	États membres Commission de la CEDEAO	Aucun État membre ne doit occuper par la force ou soutenir l'occupation forcée d'un autre pays un autre État	Urgent	UA, ONU, UE, partenaires du développement

Promouvoir les pratiques démocratiques et la protection des droits de l'homme

1	Intensifier les pratiques démocratiques telles que consacrées dans le Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de Gestion, de règlement des conflits, de maintien de la Paix, ainsi que les autres instruments juridiques internationaux pertinents auxquels les membres de la communauté ont adhéré	États membres Commission de la CEDEAO	Bonne gouvernance et sauvegarde des pratiques démocratiques	Continu	UA, ONU, NEPAD MAEP, UE, partenaires du développement, OSC et médias
2	Promouvoir la large participation populaire et une représentation équitable dans tous les programmes économiques, sociopolitiques et culturelles du gouvernement et des institutions gouvernementales	États membres Commission de la CEDEAO	Bonne gouvernance et sauvegarde des pratiques démocratiques	Continu	UA, ONU, UE, partenaires du développement, OSC et médias
3	Promouvoir la transparence et la responsabilité dans tous les programmes et institutions de l'État, et mettre en œuvre des politiques visant à émanciper totalement les communautés marginalisées, notamment les minorités	États membres Commission de la CEDEAO	Bonne gouvernance et sauvegarde des pratiques démocratiques	Continu	UA, ONU, OSC et médias



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
4	S'assurer que les droits de l'homme, tels que consacrés dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, dans les diverses conventions de l'ONU, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, sont garantis pour chaque individu. À cette fin, les États membres prennent toutes les dispositions pour s'assurer que les mesures prises pour prévenir et combattre le terrorisme, à savoir les activités législatives et opérationnelles de la police et des agents chargés de la mise en application de la loi, ne portent pas atteinte à ces droits, sauf dans les conditions d'urgence autorisées par la législation nationale	États membres Commission de la CEDEAO Cour de justice communautaire de la CEDEAO	Respect des droits de l'homme	Continu	CADHP, CAJDH, ONU, CEDH, OSC et médias
5	Interdire la torture sous toutes ses formes et manifestations et les autres traitements dégradants et inhumains, ainsi que les discriminations basées sur la race, l'origine ethnique ou le genre, qui peuvent être infligés aux minorités et aux personnes suspectées de terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO Cour de justice communautaire de la CEDEAO	Respect des droits de l'homme	Urgent	CADHP, CAJDH, OSC et médias
6	S'assurer que la détention, l'arrestation, l'emprisonnement, l'expulsion forcée, la déportation et toute autre sanction contre des suspects de terrorisme, y compris les assassinats ciblés, sont menées dans le strict cadre de la loi. À cet égard, tous les États membres veillent à ce que ces mesures soient effectuées conformément à la loi	États membres Commission de la CEDEAO Cour de justice communautaire de la CEDEAO	Respect des droits de l'homme	Continu	CADHP, CAJDH, OSC et médias
7	S'assurer que les agents des forces de police et les forces de l'ordre soient correctement formés en matière de lutte antiterroriste et de droits de l'homme	États membres Commission de la CEDEAO CCPAO	Capacités d'application de la loi renforcées	Urgent	INTERPOL, ISS
8	Prendre toutes les mesures nécessaires pour décourager et éradiquer la corruption dans les secteurs privés et gouvernementaux, en particulier chez les policiers, les forces de l'ordre et les officiers judiciaires, et prévoir des sanctions sévères pour ceux qui violent les lois anticorruption	États membres Commission de la CEDEAO CCPAO	Tous les États membres doivent respecter les mêmes normes anti-corruption	Continu	UA, ONU, ONUDC, INTERPOL, Association des Procureurs d'Afrique



Pilier 2: La poursuite

NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
Signer, ratifier et/ou adhérer et mettre en œuvre efficacement les instruments juridiques régionaux, continentaux et internationaux sur la lutte contre le terrorisme					
1	Devenir de toute urgence partie à tous les protocoles et conventions de la CEDEAO, de l'Union africaine, des Nations unies et à tout autre texte universel en matière de lutte contre le terrorisme (voir l'annexe pour la liste des instruments)	États membres	Tous les États membres doivent devenir partie de tous les instruments universels de l'UA et des Nations unies (au nombre de 18)	Urgent	UA, ONU, ONUDC, CCT
2	Prendre toutes les mesures législatives, exécutives et judiciaires nécessaires afin de bien intégrer dans le droit interne et faire appliquer les dispositions des instruments précités	États membres avec l'appui de la Commission	Tous les États membres sont dotés d'une législation nationale de lutte contre le terrorisme pleinement appliquée	Urgent	CCT, CTITF, GAFI, CAERT, ONUDC, ISS, OSC et médias
3	Mettre en place au sein de la Commission un répertoire d'assistance technique antiterroriste pour permettre aux États qui en ont besoin de recevoir une assistance technique	Commission de la CEDEAO	Un répertoire fonctionnel et efficace	Dans les 3 mois de la mise en œuvre	CCT, CAERT, CGCTC
4	Surveiller la mise en œuvre efficace des engagements grâce à création et à la mise à jour régulière d'une liste des États respectant tous les instruments juridiques régionaux, continentaux et internationaux	Commission de la CEDEAO	Mise en œuvre efficace de la stratégie	Dans les 3 mois de mise en œuvre	CAERT, ISS, CGCTC, OSC et médias
Renforcer l'État de droit et la coopération en matière de justice pénale					
1	Renforcer le cadre juridique et les régimes de codification en matière de terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres doivent mettre régulièrement à jour leur législation	Urgent	UA, ONU, ONUDC, ISS, OSC et médias
2	Faire du terrorisme une infraction pénale grave, passible de peines les plus sévères autorisées par le droit national	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres prescrivent les mêmes sanctions et les même peines pour des infractions de terrorisme afin d'empêcher tout refuge	Urgent	CAERT, CCT, ONUDC, ISS, OSC et médias



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
3	Accorder une priorité absolue au besoin de tous les États d'adopter en urgence et le cas échéant, de renforcer des législations nationales intégrant tous les aspects de la justice pénale dans la lutte contre le terrorisme, tel que prévu dans la loi-modèle africaine contre le terrorisme, dans la Convention de l'OUA de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et son Protocole additionnel, ainsi que dans les quatorze conventions universelles et quatre protocoles additionnels contre le terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres criminalisent le terrorisme et le considèrent comme un crime grave en vertu du droit national	Urgent	CAERT, CCT, ONUDC, ISS, CGCTC, OSC et médias
4	Étendre à tous les mesures de coopération et d'assistance en matière pénale, à savoir l'enquête et la poursuite des actes terroristes. Que ce soit au niveau international ou régional, une telle coopération doit être à la fois officielle et informelle afin de maximiser la flexibilité et l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux, de pouvoir poursuivre les terroristes partout dans la région et de traiter des dossiers complexes de lutte contre le terrorisme (liés à la médecine légale, aux technologies ou aux aspects financiers de l'enquête)	États membres Commission de la CEDEAO	Coopération et entraide judiciaire efficaces	Continu	ONUDC, CCT, CAERT, ISS, CGCTC
5	Coopérer sur les questions relatives à l'extradition, tel que prévu dans les Conventions de la CEDEAO sur l'extradition et l'entraide juridique afin de renforcer la coopération en matière pénale et d'être en mesure de traduire les terroristes devant la justice. À cet effet, il faudra établir et reconnaître la légalité d'un mandat d'arrêt de la CEDEAO (ECOWARRANT), mettre en place le Bureau de Coordination de la CEDEAO contre le terrorisme (ECOCTB) et créer une liste noire de la CEDEAO des terroristes et des réseaux criminels (ECOTLIST). Le mandat de la CEDEAO doit également permettre aux États membres de coopérer pour la fourniture et l'obtention de preuves au sein des autres États membres	États membres Commission de la CEDEAO	Coopération efficace sur les questions d'extradition	Continu	ONUDC, CCT, CAERT, ISS, CGCTC

Améliorer la coopération en matière de contrôle et de surveillance des frontières, ainsi que la sécurité aéroportuaire et maritime

1	Établir des mécanismes de patrouilles frontalières communes et procéder également à des évaluations régulières des menaces et de la vulnérabilité des frontières	États membres Commission de la CEDEAO	Surveillance et contrôle des frontières efficaces	Urgent	INTERPOL, UA, CAERT, ONUDC, OMI, OACI, OMD
2	Renforcer les mesures pour détecter les contrefaçons et les faux documents, faire un rapport et partager ces informations avec les États membres concernés	États membres Commission de la CEDEAO CCPAO	Contrôle efficace des frontières	Urgent	INTERPOL, UA, CAERT, ONUDC, OMI, OACI, OMD



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
3	Déclarer tous les faux passeports et documents d'identification, y compris les biens et services qui ne sont pas en conformité avec les protocoles et réglementations de la CEDEAO sur le transit routier inter-états des marchandises et le transport routier inter-états entre les membres de la CEDEAO	États membres Commission de la CEDEAO	Contrôle efficace des frontières	Continu	INTERPOL
4	Appliquer scrupuleusement les dispositions pertinentes des conventions et protocoles internationaux sur la sécurité de l'aviation civile, le droit de la mer, la navigation maritime et les plates-formes fixes sur le plateau continental	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres prennent des mesures pour empêcher le détournement des aéronefs ou des navires	Continu	OACI, OMI, OIM
5	Adopter et, si nécessaire, renforcer les législations nationales et les régimes de justice pénale contre le piratage et autres activités criminelles en haute mer pour s'assurer que les auteurs de ces actes sont effectivement traduits en justice, grâce aux procédures d'enquête, de poursuite juridique et de dissuasion	États membres Commission de la CEDEAO	Les États membres ont en place des lois efficaces et la capacité d'enquêter et de poursuivre en justice les actes de piraterie	Urgent	OACI, OIM, UA
6	S'assurer que tous les navires naviguant sur, ou, utilisant l'espaces maritimes des États sont autorisés et possèdent des systèmes d'identification et de suivi à longue distance; et s'assurer également que, les utilisateurs commerciaux soient correctement enregistrés et ayant des permis	États membres, Commission de la CEDEAO	Les États membres ont en place des mécanismes efficaces pour le suivi et le contrôle ainsi que d'identifier, d'intercepter et de perturber les réseaux criminels	Durant la première année de la mise en œuvre de cette Stratégie	OIM, OMI
7	Renforcer la coopération et la coordination avec l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour mettre en place des règlements spécifiques relatifs à l'inspection des marchandises originaires, sortant, transitant, ou transbordant par un État. Le but est de promouvoir la coopération douanière dans le domaine de l'inspection sécuritaire sur les produits entrants et sortants ainsi que l'utilisation de critères standardisés de ciblage et de filtrage qui permettent de détecter et d'empêcher les trafics de drogues, d'armes et d'êtres humains dans le cadre des instruments juridiques applicable aux niveaux régional, continental et international	États membres Commission de la CEDEAO	Coopération efficace pour les activités de contrôle des frontières	Urgent	OACI, OMD, OMI, ONUDC, OIM



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
Supprimer et criminaliser le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent					
1	Prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture (ou la collecte) illégale délibérée de fonds pour l'exécution d'un acte terroriste	États membres Commission de la CEDEAO GIABA	Tous les États membres prennent les mesures législatives, judiciaires et exécutives nécessaires pour réprimer le financement des activités terroristes	Continu	GAFI, CCT, ONUDC, ISS, CGCTC, OSC
2	Appliquer la Convention de l'ONU de 1999 pour la répression du financement du terrorisme, les dispositions pertinentes de la résolution 1373 (2001) et les autres instruments internationaux relatifs au blanchiment d'argent et à la contrefaçon	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres doivent faire partie de la Convention et avoir mis en place des mesures pour l'appliquer efficacement ainsi que les résolutions des Nations unies pertinentes	Continu	GAFI, CCT, ONUDC, ISS, OSC et médias
3	Promulguer une loi criminalisant le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, y compris l'incitation, l'encouragement, le soutien, la sollicitation et autres activités qui facilitent directement ou indirectement l'acquisition de fonds pour les terroristes. La législation devrait inclure des sanctions appropriées pour ceux qui commettent des infractions formulées en vertu de la loi	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres sont dotés d'une législation	Urgent	GAFI, CCT, ONUDC
4	Geler sans délai les fonds et autres actifs financiers et/ou les activités économiques et les ressources des personnes qui commettent ou tentent de commettre des actes terroristes ou bien de participer/faciliter l'exécution d'actes terroristes, de soutenir des entités ou des organismes directement ou indirectement contrôlés par ces personnes, y compris les fonds et actifs dérivés ou générés à partir des biens détenus ou contrôlés directement ou indirectement par ces personnes et leurs associés	États membres Commission de la CEDEAO GIABA	Coopération efficace sur le gel des avoirs et des fonds terroristes	Urgent	GAFI, CAERT, CCT, ONUDC
5	S'assurer que les banques centrales et les banques commerciales et autres institutions financières formelles et informelles prennent des mesures rigoureuses pour vérifier l'identité de leurs clients et faire rapport des activités irrégulières et des transactions financières suspectes	États membres Commission de la CEDEAO BCEAO GIABA	Accroissement du rôle des institutions financières en matière de lutte anti-terroriste	Continu	GAFI, CCT, ONUDC



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
6	S'abstenir et interdire à ses ressortissants de fournir toute forme de soutien, actif ou passif, aux entités, personnes ou organisations engagées dans des activités terroristes et autres actes criminels ou clandestins, y compris en luttant contre le recrutement de nouveaux membres par les groupes terroristes ou le paiement de rançons	États membres Commission de la CEDEAO	Suppression des autres types de soutien aux activités terroristes	Continu	CAERT, CCT, ONUDC, CTITF, CGCTC
7	Établir des unités de renseignement financier (CRF) pour assurer la liaison avec le GIABA en recevant, analysant et diffusant des rapports sur les transactions, les activités suspectes et les autres renseignements pertinents concernant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris des évaluations régulières des risques ou menaces ainsi que des recommandations pour la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux aux niveaux national et régional	États membres GIABA	Amélioration du renseignement et de la coordination en matière de détection des opérations terroristes	Urgent	GAFI, CCT, ONUDC, ISS
8	Renforcer la réglementation pour les transferts d'argent et enregistrer tous les services de transfert d'argent via l'octroi de licences et la déclaration obligatoire. Cette réglementation devrait inclure des limites pour l'envoi ou la réception de paiements en argent comptant (définie conformément à celle qui a t définie par le GIABA), l'obligation de signaler les transferts de valeurs mobilières et de fonds internationaux, et l'obligation d'établir des documents d'identification détaillés incluant les adresses des résidents autant au niveau de l'expéditeur que du destinataire. Les casinos et autres services de loterie doivent vérifier, documenter et signaler l'identité détaillée de leurs clients envoyant ou recevant une somme d'argent dépassant la limite définie par le GIABA	États membres GIABA	Tous les États membres respectent les mêmes normes	Urgent	GAFI
9	Harmoniser les réglementations financières nationales, y compris celles relatives aux virements et versements, aux activités formelles et informelles des organismes à but non lucratif et des groupes ou organismes de charité, ainsi qu'aux des passeurs de fonds afin de s'assurer qu'ils ne sont pas exploités par des terroristes et d'autres groupes criminels	États membres GIABA	Tous les États membres respectent les mêmes normes	Continu	GAFI



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
Protéger les infrastructures vitales, les édifices diplomatiques et les autres intérêts étrangers					
1	Identifier et accroître la sécurité des infrastructures vitales et des cibles faciles, à savoir les aéroports, les ports, les routes principales, les bâtiments historiques et culturels, les services publics, les marchés et centres commerciaux, les stades, les bourses, les foyers de jeunesse ou encore les installations et locaux des diplomates étrangers (y compris les entreprises, les organisations, les navires, les voitures et les messageries)	États membres Commission de la CEDEAO CCPAO	Amélioration de la protection des infrastructures principales et des institutions gouvernementales	Continu	CAERT, ISS
2	Criminaliser les actes qui visent les infrastructures vitales, les locaux diplomatiques et autres intérêts étrangers sur le territoire des États membres, et prévoir des sanctions sévères pour les contrevenants	États membres Commission de la CEDEAO	Protection efficace	Urgent	CAERT, ONUDC, ISS
3	Le CCPAO et Interpol devraient publier des alertes périodiques (basées sur des renseignements bien fondés) auprès des organismes publics, des organisations internationales, des représentations diplomatiques et autres organismes, au sujet des menaces potentielles d'actes terroristes, notamment en ce qui concerne les caches d'armes, les colis piégés et les autres matériaux dangereux	CCPAO CCSS	Utilisation efficace du renseignement	Urgent	INTERPOL
4	Former régulièrement le personnel de protection des infrastructures vitales pour développer des capacités de réaction rapides suite à une attaque terroriste et les compétences d'effectuer des opérations techniques telles que le désarmement ou la désactivation des explosifs, le bouclage de la scène du crime, le traitement des victimes et la collecte des matériaux sur les lieux du crime pour établir des preuves médico-légales	États membres Commission de la CEDEAO	Capacités renforcées pour la protection des infrastructures vitales	Continu	INTERPOL, ISS, CAERT
Renforcer la capacité des États membres en vue de développer un cadre de justice pénale contre le terrorisme					
1	Créer des unités de procureurs spécialisés pouvant être réquisitionnés pour enquêter sur des affaires de terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Capacités des procureurs renforcées	Urgent	Association des Procureurs d'Afrique, ONUDC, ISS, CAERT
2	Aider les États membres à créer des unités spécialisées au sein des organismes d'application de la loi et de la gendarmerie (avec l'appui de l'armée si nécessaire) afin d'enquêter sur les infractions liées au terrorisme, participer aux négociations lors de la prise d'otage ou neutraliser les bombes	Commission de la CEDEAO	Capacités des organismes d'application de la Loi et coordination renforcées	Urgent	CAERT, ONUDC, CCT, CGCTC, ISS



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
3	Développer des formations spécialisées	États membres Commission de la CEDEAO	Capacités renforcées en matière de lutte contre le terrorisme	Urgent	CAERT, ONUDC, ISS, CGCTC

Renforcer la coopération avec les organisations de la société civile et les médias en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme

1	Élaborer une stratégie sur la façon de s'engager et de travailler avec les médias afin de jouer un rôle plus productif dans les rapports d'incidents terroristes d'une manière qui se concentre sur les victimes et la nature criminelle des attaques. En d'autres termes, éliminer l'empathie ou la sympathie pour les terroristes et se concentrer davantage sur le sort des victimes et comment elles peuvent obtenir de l'aide	États membres Commission de la CEDEAO	Meilleure coordination et communication avec les médias et les OSC	Au cours de la 1ère année de la mise en œuvre	OSC et médias
2	Fournir régulièrement des informations aux médias sur la stratégie du gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Renforcement de la coordination avec les médias	Continu	OSC et médias

Former et renforcer les capacités en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme

1	Allouer les ressources nécessaires, notamment en termes de personnel, de matériel et d'équipement, pour la prévention et la lutte contre le terrorisme	États membres Commission de la CEDEAO	Les États membres disposent des ressources nécessaires à la prévention et à la lutte contre le terrorisme	Urgent	ONUDC, CTED, CTITF, GAFI, CAERT, ISS, UE, partenaires du développement, etc.
2	Mettre en place, au sein de la Commission, un programme de la CEDEAO de renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme afin de coordonner, harmoniser et mettre en œuvre les programmes de formation de lutte anti-terroriste (autant pour les civils que pour le personnel militaire)	États membres Commission de la CEDEAO	Un mécanisme permanent de renforcement des capacités et de coordination des formations est en place	Immédiat	ONUDC, CTED, CTITF, GAFI, CAERT, ISS, UE, partenaires du développement, etc.
3	Développer des cours spécialisés sur les questions de contre-terrorisme, y compris le renseignement et le partage de l'information, l'enquête, la poursuite et l'extradition, la coopération internationale. À cette fin, le Manuel de formation sur la lutte contre le terrorisme devrait comprendre des modules spéciaux destinés aux officiers de justice criminelle.	États membres Commission de la CEDEAO	Un programme d'études permanent et à jour est mis en place pour former et standardiser les connaissances au sein de la zone CEDEAO	Urgent	ONUDC, CTED, CTITF, GAFI, CAERT, ISS, UE, KAIPCT partenaires du développement, etc.
4	Former régulièrement les responsables sur les aspects opérationnels des opérations anti-terroristes, notamment en matière d'analyse légale, de préparation de rapports législatifs et d'élaboration ou de réception de demandes d'assistance mutuelle ou d'extradition	États membres Commission de la CEDEAO	Tous les États membres disposent d'une expertise fonctionnelle sur les aspects techniques de la lutte contre le terrorisme	Continu	ONUDC, CTED, CTITF, GAFI, CAERT, ISS, UE, KAIPCT partenaires du développement, etc.



Pilier 3: La reconstruction

NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
Protéger les droits des victimes					
1	Promouvoir les droits des victimes du terrorisme, y compris celles qui sont directement ou indirectement touchées par les conséquences du terrorisme, et s'assurer que leurs préoccupations soient prises en compte	États membres Commission de la CEDEAO Cour de Justice de la CEDEAO	Tous les États membres sont dotés d'un cadre juridique adapté pour aider les victimes du terrorisme	Continu	CICR, Croix-Rouge, CAJDH, CADHP
2	Les fonds saisis ou récupérés devraient être distribués aux victimes ou à leurs familles	États membres Cour de justice communautaire	Utilisation efficace des fonds et actifs des terroristes	Continu	CAJDH, OSC et médias
3	Offrir d'autres formes d'assistance aux victimes, notamment des soins médicaux et une aide à la réinsertion sociale	États membres Cour de justice communautaire	Soins efficaces apportés aux victimes du terrorisme	Continu	CAJDH, OSC et médias,
Appuyer et réconcilier les communautés et promouvoir la cohésion nationale et sociale					
1	Prendre des mesures visant à réconcilier les collectivités, en particulier à la suite d'un incident terroriste en favorisant le dialogue et en mettant l'accent sur l'individualité des terroristes	États membres Commission de la CEDEAO	Gestion efficace des traumatismes et des chocs	Continu	OSC et médias
2	Éviter les mesures qui semblent stigmatiser ou cibler des groupes particuliers ou des collectivités	États membres CEDEAO	Mettre l'accent sur l'individualité des terroristes plutôt que sur leurs caractéristiques raciales, ethniques ou religieuses	Continu	OSC et médias
Réparer le contrat social					
1	Prendre des mesures immédiates à la suite d'une attaque terroriste en vue de rassurer les populations sur le fait que la situation est sous contrôle et les tenir informées sur les mesures prises, notamment l'enquête et la poursuite des suspects	États membres Commission de la CEDEAO	Confiance soutenue accordée au gouvernement	Continu	OSC et médias
2	Créer et introduire des projets de développement communautaire pour la reconstruction des infrastructures endommagées et des réseaux sociaux	États membres Commission de la CEDEAO	Confiance soutenue accordée au gouvernement	Continu	Partenaires du développement, OSC et médias



NO.	Actions	Responsabilité	Résultat	Calendrier	Partenaires
Élaborer une stratégie de lutte contre le terrorisme au niveau national					
1	Élaborer une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme qui aborde les différentes dimensions de la menace du terrorisme, incluant une approche pour contrer la propagande, le recrutement, les sources de financement et la radicalisation terroriste. Une telle stratégie devrait être inspirée par la présente Stratégie de la CEDEAO et également contribuer à sa mise en œuvre intégrale, ainsi que d'autres instruments applicables	États membres Commission de la CEDEAO	Programmes nationaux efficaces de lutte contre le terrorisme	Urgent	CTITF, CCT, ISS, OSC, partenaires du développement et médias
2	Veiller à ce que toutes les parties prenantes nationales concernées soient impliquées dans le développement et la mise en œuvre de la stratégie	États membres Commission de la CEDEAO	Coordination nationale efficace	Continu	OSC et médias
3	Promouvoir la sensibilisation nationale visant à renforcer le soutien et la mise en œuvre de la stratégie	États membres Commission de la CEDEAO	Large soutien national à la stratégie nationale	Continu	OSC et médias